

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA MAITRISE DES EFFECTIFS

DECRET N° 93-519 du 27 Octobre 1993
/MFPRA/DGFP/
DMF/SIE/B2.

Portant rectificatif au décret
n° 91/146/MTSS-DGFP-DGPCE du
19 Mars 1991 portant intégration
et nomination de certains
candidats dans les cadres de la
catégorie A hiérarchie I des
Services Sociaux (Enseignement)
en tête Monsieur TSIBA (Samuel).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant
refonte du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 62/130/M du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant
les conditions dans lesquelles sont effectués les stages
probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967
reglementant la prise d'effet du point de vue de la solde
des actes reglementaires relatifs aux nominations, intégrations,
reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 67/304/MT-DGT du 30 Septembre 1967
modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie
A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les
dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/255
du 22 Mai 1964 fixant le statut commun de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abro-
geant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP
du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des
Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant
organisation des intérim des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 91/146/MTSS-DGFP-DGPCE du 19 Mars 1991
portant intégration et nomination de certains candidats dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Sociaux
(Enseignement) en tête TSIBA (Samuel).
(Sur instructions du Conseil des Ministres du 12 Mars
1992;

SECRET

22

ARTICLE 1er : Est rectifié le décret n° 91/446/MTSS-DGFP-DGPCE du 19 Mars 1991 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête TSIBA (Samuel)

ARTICLE 2 : En application des dispositions du décret n° 67/304/MT-DGT du 30 Septembre 1967 susvisé, les candidats dont les noms suivent, titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement dans les Lycées (CAPEL) Option : Histoire Géographie) obtenue à l'Université Marien NGOUABI sont intégrés dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommés au grade de Professeur Certifié de Lycée de 1er échelon stagiaire, indice 830.

- TSIBA (Samuel,) né vers 1956 à Bouba (Komono) ✓
- TSONDA-MOUSSOUNGOU (Guy Sarge,) né le 13 Décembre 1957 à Kémongo ✓
- NGUIMBI Celestin, né le 22 Septembre 1960 à Makaba ✓
- NGAMBANI (Agathe,) née le 4 Mars 1959 à Dongou ✓
- MOKIEMO (Jean Félix,) né le 15 Décembre 1960 à Inkouélé (Gamboma) ✓
- MBEMBA Dorothée, née le 2 Février 1959 à Dolisie (Loubomo) ✓
- MBEMBA (Basile,) né le 2 Janvier 1957 à Goma-Tsétsé ✓
- MATSOUELE (Mathurin,) né le 1er Décembre 1958 à Dolisie (Loubomo) ✓
- MAMPOSSI-NGOKO (Justin Aimé) né le 10 Novembre 1959 à Mouyondzi Village ✓
- MALANDA (Jacques,) né le 3 Octobre 1957 à Pointe Noire ✓
- LIELE (Gérard,) né le 24 Décembre 1956 à Lékana ✓
- LORI (Gaston,) né le 12 Mars 1957 à Brazzaville ✓
- INTIETIELE (Paul,) né le 30 Août 1955 à Etoro ✓
- KOUKA (Mesmin Guy Aimé,) né le 9 Février 1958 à Brazzaville ✓

ARTICLE 3 : Conformément aux instructions du Conseil des Ministres du 12 Mars 1992, les intéressés sont titularisés exceptionnellement au titre de l'année 1987 et nommés au 1er échelon de leur grade indice 830 pour compter du 5 Octobre 1987 Acc = 1 an.

ARTICLE 4 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, Le 27 Octobre 1993

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique et des Reformes Administratives,


Général Jacques Joachim MEBEY-OPANGO. -

- Jean Prosper KOYO -

AMPLIATIONS :

JORC.....	1	MENRSE.....	2
DGFP/DNE.....	3	DPAA/MENRSE.....	2
DGFP/BST.....	3	INTERESSES.....	14
D.G.B.....	3	DOSSIERS.....	42
D.G.C.F.....	1	SGG/BC.....	2